

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 27 MAI 2014**

**PROCÈS VERBAL**

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	19 JUIN 2014
Approuvé en Conseil Municipal le :	24 JUIN 2014
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

La séance est ouverte à 19H30

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

**ASSISTE DE :**

NON		PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A		ABSENTS	
ADJOINTS	M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Virginie TOLLARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
	M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		M. Michel DESTOUCHES	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mme Chantal DURAND	
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. Jean-François CLAIR	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
		M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Liste « Unis pour Joinville-le- pont »						
Liste « Vivre Joinville ensemble »						

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	31
Nombre de membres excusés représentés	2
Absents	0

\* \*  
\*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

### 1 DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Liliane REUSCHLEIN est désignée à la majorité pour remplir les fonctions de secrétaire.

1	<b>DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
<i>Le Conseil désigne, à la majorité, Mme Liliane REUSCHLEIN</i>	

\* \*  
\*

### 2 APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 07 ET 29 AVRIL 2014

M. LE MAIRE : Vous avez pris connaissance des procès-verbaux.

M. Olivier AUBRY : J'étais présent.

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ? Monsieur Aubry me signale qu'il était présent, alors que nous l'avons noté absent. C'est vrai qu'il était présent. Je vous prie de bien vouloir nous en excuser. Avez-vous d'autres remarques ? Je le mets au vote.

2	<b>APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DES 07 ET 29 AVRIL 2014</b>
<i>LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve les procès verbaux du 7 et 29 avril 2014</i>	

\* \*  
\*

### 3 COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE : Les décisions que j'ai prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal et les marchés que j'ai été amené à conclure entre le 24 mars et le 7 mai 2014 ont été portés à votre connaissance. Avez-vous des questions sur certains de ces marchés ou sur des décisions prises ?

M. Bernard DUVERT : Une remarque concernant la désignation d'un avocat sur la collectivité. On n'a pas l'exemplaire de contrat, on ne sait pas pour quel montant et pour quel type de contrat. Est-ce une convention, des honoraires ? Cela m'intéresserait de savoir avec qui on contracte et jusqu'où cela nous emmène. Sur le tableau des dépenses, je comprends qu'il soit plus simple que le Maire, de temps en temps, prenne des décisions pour des raisons de praticité, mais j'aimerais être éclairé sur certains points, notamment sur la décision d'interjeter appel auprès de la Cour administrative. De quoi s'agit-il ? Peut-on avoir un éclaircissement là-dessus ?

M. LE MAIRE : Sur cette question, c'est une décision concernant l'aire d'accueil des gens du voyage. C'est le recours.

M. Bernard DUVERT : D'accord.

M. LE MAIRE : Après, pour les honoraires d'avocat et autres, nous sommes transparents et nous pourrions vous passer le dossier.  
D'autres questions ?

M. Michel LAVAL : J'avoue que j'ai du mal à suivre. Nous sommes dans le point 3 du document qui nous a été transmis, c'est-à-dire les arrêtés effectivement pris approximativement depuis le 24 mars, ou bien représente-t-on ce qui a été soumis la dernière fois ?

M. LE MAIRE : Les deux.

M. Michel LAVAL : Je suis tout à fait d'accord sur le fond, mais la forme est peut-être un peu défectueuse dans les documents présentés. Je ne trouve pas explicitement que les arrêtés de la dernière fois sont présentés.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

M. LE MAIRE : Vous l'aviez dans le haut du tableau. C'est du 24 mars au 4 mai.

M. Michel LAVAL : Où parle-t-on de l'avocat par exemple ?

*L'administration : Si vous me permettez, il faut distinguer deux choses, deux éléments. Vous avez les décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales puisque le Conseil municipal lui a donné pouvoir pour prendre un certain nombre de décisions. Il doit en rendre compte. Ce sont les tirets que vous avez dans les délibérations : la désignation de l'avocat, la décision portant acceptation d'une indemnité d'assurance, etc. Ce sont des arrêtés. Je peux vous en faire des copies, ce n'est pas une difficulté. Ils sont d'ailleurs affichés puisqu'ils sont publiés. Ensuite, vous avez le détail des décisions que le Maire a prises en matière de marchés publics. C'est le tableau que vous avez derrière. Il ne fait en l'occurrence pas l'objet d'arrêtés.*

M. LE MAIRE : C'est vrai que nous avons l'habitude de travailler sur le tableau, et non pas sur la présentation en préambule.

M. Michel LAVAL : Une question m'est suggérée par l'intervention de Monsieur Leroy. Les marchés finissent tous par être communiqués dans ces comptes rendus en début de Conseil. Pour les arrêtés, est-ce une sélection ou est-ce exhaustif ?

*L'administration : C'est exhaustif.*

M. Michel LAVAL : Je prends note.

*L'administration: Le Maire a des pouvoirs propres en matière de décisions, il prend des arrêtés, par exemple des arrêtés de voirie. Ce sont les pouvoirs du Maire, et non pas les pouvoirs du Conseil municipal. Là, nous ne sommes pas dans un rendu compte.*

M. Michel LAVAL : D'accord.

M. LE MAIRE : Des questions ? Oui, Madame Colin.

Mme Chantal COLIN : Je voudrai savoir à quoi correspondent deux lignes : la première c'est le billet pour le mini séjour dont l'attributaire est la société SNCF, et la location d'appartement à Avignon.

M. Areski OUDJEBOUR : Pour les billets mini séjour, c'est très simple. Dans le cadre de l'activité périscolaire, c'est un mini séjour qui se déroulera en Bretagne. C'est pour éviter que les enfants portent leurs bagages. C'est un transfert manutention. Les bagages des enfants seront pris en charge par ce transfert manutention à hauteur de 134 €. Cela évite aux enfants de porter leurs propres bagages.

M. LE MAIRE : Et Pierre, sur l'appartement ?

M. Pierre MARCHADIER : Tous les ans, nous avons trois personnes du service culturel qui vont au festival d'Avignon où il y a environ un millier de spectacles. Ils y vont pendant une semaine pour trouver des nouveautés que nous retrouvons d'ailleurs dans notre saison culturelle. Cette année, il s'est avéré, vu le prix des hôtels, qu'il était moins cher, même si les prix sont assez élevés, de louer un appartement pour trois personnes plutôt que de prendre des chambres d'hôtel puisqu'il n'y a rien à moins de 100 € la nuit. Sans champagne. C'est quelque chose d'habituel, depuis que j'y suis, c'est-à-dire depuis 6 ans.

Mme Chantal COLIN : C'est une question de débutant.

M. LE MAIRE : Non, c'est une bonne question et cela enlève toute ambiguïté. Il n'y a pas de problème. Cela crée des couples ? Non, je ne sais pas. Cela peut arriver.

M. Pierre MARCHADIER : Il n'y a pas d'hommes. Je n'y ai pas le droit.

M. LE MAIRE : C'est le sujet de notre saison culturelle chaque année, c'est d'identifier des artistes avant qu'ils ne paraissent sur les scènes parisiennes pour les avoir à des tarifs bien en amont des tarifs parisiens où nous les retrouvons deux ou trois ans après, c'est-à-dire à des tarifs inatteignables. C'était une bonne question. Merci Madame Colin.

Mme Chantal COLIN : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : D'autres questions ? On a tout épluché. Je passe à la délibération numéro 4 puisque c'est un compte rendu.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

### CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

*Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire*

\* \*  
\*

#### 4 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

M. Francis SELLAM : Bonsoir tout le monde. C'est une délibération qui permet de confirmer les résultats que Madame la trésorière a réalisés par rapport à nos comptes de gestion. Nous retrouverons exactement les mêmes chiffres que ceux que nous avons présentés dans la dernière délibération, au dernier Conseil municipal et que nous retrouverons au prochain Conseil municipal dans le compte administratif. Le résultat de l'exercice est de 5 034 000 €. Il n'y a pas de résultat antérieur. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 est à 5 034 839,16 € en section de fonctionnement. Ces 5 M€ basculeront dans le budget 2014 sur l'investissement et permettront d'entamer les premiers travaux sans emprunt. Le résultat de l'exercice en section d'investissement en 2013 était de 523 269 €. Le résultat antérieur de 2012 était de 1 429 534 €. La clôture de l'exercice 2013 est à 1 952 803,99 €. Ce sont des restes à réaliser, c'est-à-dire que ce sont des travaux qui ont été entamés ou des études qui ont été entamées et qui seront payées sur l'année 2014. Y a-t-il des questions ?

Je vous demande de bien vouloir voter.

Merci.

4

#### BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

LE CONSEIL : après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	5 034 839,16 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	5 034 839,16 €
Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	523 269,83 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	1 429 534,16 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	1 952 803,99 €

\* \*  
\*

#### 5 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER : C'est le même principe que ce que vient de dire Francis SELLAM pour le budget principal. Là, nous parlons de l'assainissement. C'est la présentation des mêmes chiffres que la dernière fois. Le résultat de

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014**

l'exercice est de 318 199 €. Le résultat de clôture est de 318 199 €. En section d'investissement, le résultat est de – 252 298 €. Le résultat antérieur reporté en section d'investissement est de 149 253 €. Le résultat de clôture est de – 103 044 €. Y a-t-il des questions ?

5

**BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget annexe du service d'assainissement de la commune pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	318 199,40 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2013	318 199,40 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-252 298,28 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	149 253,43 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-103 044,85 €

\* \*  
\*

**6 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

M. Pierre MARCHADIER : Ce sont exactement les mêmes chiffres qu'au dernier Conseil municipal. Le résultat de l'exercice en fonctionnement est de – 42 723 €. Le résultat de clôture est de 550,74 €. En investissement, le résultat de l'exercice est de – 20 619 €. Le résultat de clôture est de – 20 114 €. Y a-t-il des questions ?

6

**BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

LE CONSEIL ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	-42 723,21 €

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014**

Résultat de clôture de l'exercice 2013	550,74 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-20 619,62 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	505,33 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-20 114,29 €

\* \*  
\*

**7 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

M. Pierre MARCHADIER : C'est le même exercice. Le résultat de l'exercice en section de fonctionnement est de 9 370 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de 9 118 €. En section d'investissement, le résultat de l'exercice est de 179 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de 854 €. Il n'y a pas de questions.

M. Jean-François CLAIR : J'ai une remarque. Comme cela correspond au vote numéro 13 du Conseil municipal du 29 avril, il y a juste une petite erreur. Il y a 7 ou 8 centimes qui se promènent entre les deux exercices. C'est tout.

M. Pierre MARCHADIER : C'est le trésorier qui se les est mis dans la poche.

<b>7</b>	<b>BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME</b>
LE CONSEIL ;	
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du Budget annexe de l'office du tourisme pour l'exercice 2013 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :	
<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	9 370,97 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	-252,86 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	9 118,11 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	179,48 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	675,30 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	854,78 €

\* \*

\*

**8 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013**

M. Pierre MARCHADIER : En section de fonctionnement, le résultat de l'exercice est de – 355 €. Le résultat de clôture de l'exercice est de – 355 €. En section d'investissement, le résultat de l'exercice est de – 35 557 €. Le résultat antérieurement reporté en investissement est de 267 251 €. Le résultat de clôture de l'exercice 2013 est de 231 693 €. Y a-t-il des questions ?

M. Michel LAVAL : Monsieur le Maire, Monsieur Marchadier, il n'a échappé à personne que des rumeurs courent actuellement sur le devenir du port de plaisance et de son mode de gestion. C'est maintenant public puisque cela a été diffusé par un média assez lu. Est-ce que vous pouvez nous dire si c'est le dernier budget du port de plaisance ?

M. Pierre MARCHADIER : Non, il continuera d'avoir un budget.

M. LE MAIRE : Les rumeurs naissent par ceux qui veulent les faire naître. C'est-à-dire que lorsque vous avez un journaliste connu du Parisien qui vous appelle en vous disant qu'il y a une rumeur, c'est que le journaliste a été appelé, c'est que quelqu'un s'en est occupé. Effectivement, si nous revenons sur l'historique, nous avons eu l'occasion de rencontrer les riverains et l'association du port il y a quelques jours avec Pierre Marchadier en mairie. Il y a une inquiétude sur les travaux qui devaient être réalisés sur le port. Nous l'avons expliqué et je pense que tout est rentré dans l'ordre, pas avec les riverains, mais avec les plaisanciers. À l'occasion de cette réunion, qui a eu comme intermède au passage l'explosion de la poste puisque nous étions tous ensemble quand cela a « pété » — il y a eu un petit blanc, mais nous avons repris sur un autre sujet —, je leur ai évoqué la réflexion d'une DSP sur le port. Nous considérons que ce n'est pas forcément la vocation d'une commune d'avoir à gérer un port. Il n'y a rien d'anormal à cela. Cela se fait dans de nombreuses villes, sur de nombreux ports et cela se passe très bien. Je pense que nous sommes transparents. Aujourd'hui, la DSP n'est pas lancée. On regarde, on réfléchit. Ce que je peux vous préciser, et Pierre vous l'a rappelé, c'est que le budget du port est équilibré. Nous n'avons aucune difficulté financière. Il est logique, pour un Maire, de se poser des questions sur la gestion de ses services, notamment le port et son devenir. Je n'ai rien de plus à dire puisqu'il n'y a rien de plus à dire. On est transparent, et je ne m'interdis pas une réflexion sur une DSP.

*20'05 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Je viens de répondre.

*20'15 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Oui, mais nous n'en sommes pas là.

M. Michel LAVAL : Excusez-moi. Si vous avez répondu par anticipation à la question d'Olivier Aubry sur la participation des élus...

M. LE MAIRE : Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Olivier Aubry me demande si les élus seront informés. Pour l'instant, nous n'avons rien lancé.

M. Michel LAVAL : Non, il vous parlait d'association.

M. LE MAIRE : Nous n'avons rien lancé, donc je ne vais pas associer les gens sur un projet qui n'existe pas. Cela s'écrit en français, rien n'est parti. Je ne comprends d'ailleurs pas cette agitation.

M. Michel LAVAL : J'observe.

M. LE MAIRE : Oui, vous observez. C'est parti de quelques inquiétudes sur trois arbustes. C'est cela la réalité. C'est parti d'un ponton mal présenté aux riverains et d'une petite agitation auprès des habitants locaux, mais cela se passe très bien. Pierre était à la fête des voisins l'autre jour avec quelques élus et cela se passe très bien. Tu as bu un café et on ne t'a pas mis à l'eau. Je croise des gens et on m'envoie des petits mots doux. Tout se passe bien. On est transparent. On reçoit parfois des courriers un peu étonnants mal maîtrisés par certains plaisanciers. À mon domicile, j'ai reçu des courriers dans ma boîte aux lettres me disant « Monsieur le Maire, il y a urgence, il faut se mettre autour de la table ». Pourquoi y a-t-il urgence ? Il n'y a aucune urgence, le port se porte bien, les travaux sont lancés. À cause de cette inquiétude, ils ont été un petit peu retardés. Il y a un petit retard. Pierre, tu peux en parler. Après, nous passerons à l'étape suivante s'il faut y passer. Regardez bien le Parisien. La conclusion de l'article « on ne laissera pas venir des faiseurs d'affaires ». Cela veut dire que si la réflexion s'engage, on consultera bien sûr... Nous sommes conscients que Joinville a un port hors norme sur un emplacement exceptionnel. C'est une pépite. Il faudra le confier à des gens qui savent faire. Moi, j'ai beaucoup de fierté d'avoir continué le travail initié par mon prédécesseur avec une élue, Madame Poirel, qui a une époque a lancé de gros travaux sur ce port. Je ne sais pas si vous vous rappelez Michel, mais à un moment donné nous avions l'eau, l'électricité, le téléphone. Tout était gratuit. C'était vraiment la joyeuse samba là-dessus.

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

M. Michel LAVAL : Cela a été dénoncé à l'extérieur de la majorité de l'époque.

M. LE MAIRE : Je sais bien, mais à un moment nous avons mis les moyens, et cela a commencé avant que je sois élu. On a poursuivi, on a été attentif à beaucoup de détails. Maintenant, on arrive à un moment où le port est pratiquement définitivement calibré. Je ne crois pas me tromper. On a un problème, momentanément, avec un capitaine de port, Monsieur C., qui nous quitte pour des raisons strictement personnelles. Il sera remplacé, j'en ai parlé au Parisien. L'eau continuera à couler sous le pont de Joinville, passera devant le port et les bateaux et le port tiendront. Il n'y a pas d'inquiétudes.

M. Michel LAVAL : Non, mais je viens aux informations. Une question subsidiaire : il ressort des questions que je vous ai posées la dernière fois que l'intégralité de l'investissement pour l'escale à bateaux est financée sur le budget du port, et donc in fine par les redevances payées par les usagers.

M. LE MAIRE : Oui, donc cela doit rassurer tout le monde sur la capacité d'investissement de ce port. Il n'y a pas d'explosion des loyers. Cela se passe très bien. Pierre ?

M. Pierre MARCHADIER : On n'a pas touché aux loyers et je rappelle que nous avons 160 k€ de subventions. C'est d'ailleurs pour cela qu'il faut que les travaux avancent parce que le Conseil Général et le Conseil Régional, qui nous ont bien appuyés pour obtenir les fonds, nous interrogent pour savoir où nous en sommes.

M. LE MAIRE : La précision, c'est que les locataires pensent payer intégralement ces travaux. Ce n'est pas le cas. On leur explique à chaque réunion.

M. Pierre MARCHADIER : En plus, ce n'est pas une notion de locataire. C'est une notion de redevance d'un anneau annuel. Si je peux aller... C'est logique que l'on amène la réflexion sur la DSP puisque je pense que nous devons être l'un des rares ports de la région à être encore municipal. La DSP n'est pas le « grand méchant loup » à partir du moment où une DSP est maîtrisée, que le contrat de DSP est maîtrisé par la ville. Je vous rappelle que tous les ans, l'entreprise ayant la DSP fait un rapport très détaillé sur l'état des lieux et les augmentations ne peuvent être faites qu'à partir du moment où eux-mêmes investissent pour des services nouveaux. J'ai déminé auprès des plaisanciers. J'y étais encore cet après-midi. Comme on dit, il n'y a pas de loup.

25'22 : *intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Il est partout. Il est dans un appartement à Avignon, il est sur les bateaux. J'en profite pour remercier Pierre sur le travail qui est fait sur le port parce qu'il y a vraiment un travail de proximité sincère. Après, vous avez plusieurs plaisanciers qui ont une idée du devenir du port. Chacun la sienne.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Je voulais revenir sur le cinéma.

M. Pierre MARCHADIER : Attendez, nous n'avons pas voté sur le port.

8	<b>BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2014 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013</b>	
LE CONSEIL : après en avoir délibéré par :		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Jean-François CLAIR, Mme Louise MARIE-MABIT ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY ;
contre	-	-
abstention	1	M. Michel LAVAL, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
- Adopte le compte de gestion du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2012 dressé par le Receveur, lequel, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part de ce dernier et dont les résultats de clôture sont arrêtés comme suit :		

<b>Section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	-355,34 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	
Résultat de clôture de l'exercice 2013	-355,34 €
<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	-35 557,56 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	267 251,38 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	231 693,82 €

M. LE MAIRE : Retour en arrière exceptionnel.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN : Je trouve que le cinéma à Joinville n'est pas exceptionnel. 3 €, c'est formidable. J'ai entendu dire que cela allait peut-être augmenter, mais ne pourrait-on pas laisser les 3 € pour les Joinvillais et augmenter pour les non-Joinvillais ? Même 3,50 € ce ne serait pas cher. Dans les autres villes, les non-Joinvillais n'ont pas... Quand on est dans une autre ville, on paie un peu plus cher et je trouve cela exceptionnel. Ce cinéma est toujours plein et c'est exceptionnel de voir des films en exclusivité à 3 €.

M. Pierre MARCHADIER : Puis-je répondre ? On ne s'interdit pas d'augmenter un petit peu le cinéma, mais tout en laissant la possibilité aux Joinvillais de bénéficier d'un tarif à 3 € sous forme peut-être d'un abonnement de 10 tickets ou de choses comme cela. Pratiquer des prix spécifiques pour les non-Joinvillais est à mon avis ingérable à la caisse. On ne peut pas demander des pièces d'identité et justifications de domicile quand il y a 200 personnes qui attendent pour rentrer. Nous sommes en train de réfléchir sur un système pour qu'il y ait un ticket modérateur pour les Joinvillais.

M. LE MAIRE : Le ticket modérateur, c'est en pharmacie. Je voulais rappeler que nous sommes aussi dans la réflexion. Tu es vraiment proche de ton colistier, Jean-François Clair, qui a fait la dernière fois la même défense du cinéma à 3 €. Je partage cette défense du cinéma à 3 €. C'est un choix. Nous sommes atypiques, mais c'est le cinéma famille, c'est le cinéma pour tous. Effectivement, l'autre jour, il y avait un film où il y a eu pratiquement 400 personnes qui voulaient entrer. Il y avait la queue, il y a pratiquement eu une émeute, je me suis fait traiter de tous les noms, mais pour 3 €, cela vaut le coup de se faire « engueuler ». Ce n'est pas grave. On est content, cette salle se remplit bien. Il faudrait peut-être un petit carnet d'abonnement ou quelque chose. Cela permettrait de revoir les choses. Nous sommes dans la réflexion. Madame Colin ? On s'éloigne du port. Je le dis parce que nous sommes en train de tourner une séance de questions à rebours. Si la question porte sur un point précédent, je veux bien y répondre Madame Colin, mais si c'est une question autre...

Mme Chantal COLIN : Non, c'est juste une petite remarque qui suit celle de Madame Astegiani-Merrain. Si nous faisons payer plus cher les villes avoisinantes, à charge de revanche nous pouvons demander des prix préférentiels pour les piscines.

M. LE MAIRE : Oui. Nous sommes d'accord. C'est vrai qu'il est très difficile pour un Joinvillais d'aller se baigner à Nogent sans se faire racketter. Je le dis simplement. Je considère que c'est du racket. Nous sommes des villes voisines, on participe sur des projets communs, et nous aimerions un effort de la part de Nogent. Il n'y a pas que Nogent d'ailleurs. J'espère que ce message sera entendu. Nous ne pouvons pas faire du chantage. Passons au point numéro 9.

\* \*  
\*

## **9 AFFECTATION DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

M. Francis SELLAM : Le département nous octroie une subvention de 11 363 €. C'est une dotation qui est entièrement redistribuée aux associations. Pour éviter des redistributions complexes, on a positionné ces 11 363 € sur trois associations :

— L'athlétique club de Paris Joinville pour 1 681,50 €;

- Le Racing Club Joinville pour 1 681,50 €;
- Et association belle équipe pour 8 000 €

En fait le montant que nous avons déjà donné est intégré à l'intérieur, donc c'est une opération nulle. Cet argent entre directement, et sera lissé sur l'ensemble.

M. Michel LAVAL : Question, non pas sur l'affectation de la dotation départementale, mais c'est peut-être l'occasion de revenir sur les subventions versées par le budget municipal aux associations Joinvillaises. J'ai réalisé a posteriori, en lisant cette délibération, que lors du vote du budget primitif que le tableau des subventions était reporté dans une annexe. Il n'a donc jamais été abordé explicitement, alors que, je me souviens, lors de votre mandat précédent et lors des mandats de votre prédécesseur il y avait toujours un vote spécifique, non pas association par association, sur le tableau de toutes les subventions. Est-ce un changement causé par le fait que le budget a été voté tardivement du fait de l'élection, ou est-ce que c'est un nouveau mode opératoire qui perdurera ?

M. Francis SELLAM : Non, le vote du budget était réglementaire, c'est-à-dire que les associations étaient bien dans les annexes, comme le règlement l'impose. C'est un travail qui avait déjà été fait en amont de l'autre mandature. C'est un travail que nous faisons chaque année de présenter le travail sur les redistributions sur les associations.

M. Michel LAVAL : C'est le travail qui a été fait, par qui, je ne sais pas... La question, c'est que c'est présenté explicitement au public qui nous regarde lors du vote du budget. Il en était ainsi lors de votre premier mandat, et il en était ainsi lors de tous les mandats précédents. Là, cette année, cela a changé.

M. Francis SELLAM : Le Code général de collectivités a changé, et il nous a permis de positionner en annexe les subventions. On a mis en application la loi.

M. Michel LAVAL : C'est toujours le principe du minimum légal, qui est un principe assez répandu à Joinville. Je trouve cela dommage. On n'y passe pas trois plombs et je trouve dommage qu'on n'évoque pas, publiquement en Conseil municipal, les subventions annuelles versées, surtout qu'il y a un beau montant, aux associations joinvillaises. Vous vous souvenez, cela nous permettait de dire que nous étions d'accord avec la globalité, mais que nous avions une réserve personnelle sur tel ou tel sujet. Ce n'est pas totalement inintéressant.

M. Areski OUDJEBOUR : Vous avez la totalité des subventions avec la décision et le montant de la subvention afférente dans le document qui vous est donné.

M. Michel LAVAL : Nous sommes d'accord, nous ne parlons pas de moi qui ai le document, mais des Joinvillais à qui la lecture n'a pas été donnée.

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle quand même que le budget est disponible. Il est en ligne. Maintenant, nous n'allons pas dire à chaque Joinvillais de tourner la page numéro 2 pour lire ce qu'il y a en page 3.

M. Michel LAVAL : J'ai dit ce que j'avais à dire. Évidemment, c'est légal. Je regrette que l'on ne passe pas un tout petit temps, comme c'était le cas depuis des décennies, à évoquer les subventions lors du vote du budget. Ce n'est pas exorbitant.

M. Francis SELLAM : Ce qui est étonnant, c'est que l'on reprocherait presque que ce soit légal.

M. Rémi DECOUT : C'est une question de présentation.

M. Michel LAVAL : On peut faire un peu mieux que la loi.

M. Rémi DECOUT : C'est une question de présentation, et cela n'a pas empêché Monsieur Olivier Aubry, lors de la commission des finances, de pointer telle ou telle subvention donnée à des associations. On a eu ce débat en commission des finances. La question de la présentation des documents budgétaires n'a jamais empêché le débat à la fois sur les subventions données aux associations dans leur ensemble ou à l'une ou l'autre des associations. Ce sont des choses complètement différentes. Votre remarque est un peu déplacée.

M. Michel LAVAL : Le périmètre du débat...

M. Rémi DECOUT : Vous cherchez des poux où il n'y en a pas.

M. Michel LAVAL : Non. Le périmètre... On arrêtera là parce que je pense que nous nous sommes bien compris. Le périmètre de la discussion en commission...

*35'01 : intervention sans micro.*

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

M. Michel LAVAL : Vous êtes lassant. J'ai simplement dit que cette année, le public n'a pas eu connaissance explicite, par sa présence – ils se sont donné la peine de venir au Conseil municipal ce soir, ils se sont donné la peine de venir pour le vote du budget – et ils ne l'ont pas eu.

M. Rémi DECOUT : Comme avant.

M. Francis SELLAM : Je vous rappelle que lors de la commission, tout le monde – aussi bien l'opposition que la majorité – a les documents et les annexes. Vous pouvez aussi communiquer auprès des quelques Joinvillais qui vous suivent. Sans cela, le budget est à disposition pour tous les Joinvillais.

M. Michel LAVAL : C'est légal et c'est nouveau.

M. Francis SELLAM : C'est légal et c'est nouveau et on applique la loi. On ne va quand même pas nous le reprocher.

M. Michel LAVAL : Le minimum.

M. Francis SELLAM : Quand cela vous arrange.

M. Rémi DECOUT : Il n'y a pas de minimum.

M. Michel LAVAL : Vous n'écoutez pas les questions.

*35'50 : intervention sans micro.*

M. Michel LAVAL : Je ne discutais pas avec vous...

M. le MAIRE : Clap de fin. À un moment donné, il faut arrêter. Vous n'êtes pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord. La loi, c'est la loi. On a appliqué la loi. Je considère que si vous avez une ou des associations, cela arrive chaque année, qui sont oubliées ou mal évaluées lors de la réflexion concernant les subventions, on peut toujours revoir certaines choses. Je l'ai dit lors des précédents mandats et je le redis ce soir. On a aussi des associations, qui comme à l'habitude, n'ont pas fourni leur bilan financier, ni leur bilan d'actions. À un moment donné, l'argent des Joinvillais... C'est normal.

M. Michel LAVAL : Je respecte parfaitement ce processus.

M. Francis SELLAM : On passe au vote.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres questions ?

9

### AFFECTATION DE LA DOTATION DÉPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS LOCALES

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte l'affectation de la dotation départementale de fonctionnement aux associations locales de la manière mentionnée ci-dessous :

Athlétique Club de Paris Joinville pour un montant de 1 634 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans l'annexe au BP 2014 portant attribution des subventions)

Racing Club de Joinville pour le montant de 1 634 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans l'annexe au BP 2014 portant attribution des subventions)

La Belle équipe pour le montant de 8 000 euros (déjà inclus dans le montant mentionné dans l'annexe au BP 2014 portant attribution des subventions).

M. LE MAIRE : Je donne la Présidence à Monsieur Jean-Jacques GRESSIER. Je dois sortir de cette assemblée avec deux de mes collègues : Maxime OUANOUNOU et Alain BARUGEL. Je sors pour les délibérations numéro 10 et 11.

\* \*  
\*

### 10 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2013

M. Jean-Jacques GRESSIER : Le tableau que vous avez en annexe présente le bilan des acquisitions. Les acquisitions sont tout à fait conformes aux évaluations de France Domaine. Seul le prix d'acquisition de la parcelle T116 est légèrement inférieur à l'évaluation, ce montant ayant déjà fait l'objet d'un accord préalable de l'exproprié avant la demande d'évaluation.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014**

Ensuite, vous avez le bilan des cessions.

Le bilan des acquisitions et cessions présente un solde positif de 2 693 176 € qui s'explique principalement par la vente des biens vils pour 2 639 587 € et les sommes remboursées par l'aménageur en vertu du traité de concession, notamment les frais de portage foncier.

Avez-vous des questions sur ce bilan 2013 ?

On peut passer au vote.

10	<b>BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIÈRES DE L'ANNÉE 2013</b>	
LE CONSEIL ;		
En l'absence de M. Olivier DOSNE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU, Sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER, Après en avoir délibéré, par :		
Pour	24	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, (liste, « Unis pour Joinville-le-Pont ») ;
contre		
abstention	6	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble »).
– Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2013.		

\* \*  
\*

**11 DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA DIVISION DU LOT 2 ISSU D'UNE DIVISION AUTORISÉE PAR LA DP NUMÉRO 9404214, DÉCLASSEMENT DU NOUVEAU LOT 2A ISSU DE LA DIVISION**

M. Jean-Jacques GRESSIER : Comme vous le savez, Eiffage s'apprête à déposer un permis de construire pour la réalisation d'une opération mixte de logement, d'équipement sportif et de commerces sur l'îlot F actuellement affecté à un parking public. L'approfondissement des études concernant ce projet, pour la préparation du dépôt d'un permis de construire, a fait apparaître la nécessité de modifier très légèrement l'assiette du projet. Ainsi, il peut intégrer un petit morceau de terrain d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> environ, situé devant l'escalier de secours de l'Hôtel de Ville ainsi que le demi-mur mitoyen et une petite bande de terre en prolongation de celui-ci, évitant ainsi que cet espace ne devienne un recoin avec les risques que cela implique en termes de salubrité et de sécurité publique. Vous avez cette petite bande de 15 m<sup>2</sup> sur le plan qui est derrière. Elle apparaît en jaune. C'est juste à côté de l'escalier. Vous corrigerez également l'article 2, où on parle de déclassement des parcelles constituant un lot 2B, car c'est le lot 2A.

Avez-vous des questions ? Nous passons au vote.

11	<b>DEPOT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR LA DIVISION DU LOT 2 ISSU D'UNE DIVISION AUTORISÉE PAR LA DP NUMÉRO 9404214, DÉCLASSEMENT DU NOUVEAU LOT 2A ISSU DE LA DIVISION</b>
LE CONSEIL ;	
En l'absence de M. Olivier DOSNE, M. Alain BARUGEL et M. Maxime OUANOUNOU,	

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

Sous la Présidence de M. Jean-Jacques GRESSIER,  
Après en avoir délibéré, par :

Pour	23	M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ
contre		
abstention	7	M. Jean-François CLAIR, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble ») ;

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune une déclaration préalable en vue de la division du lot 2 de la DP 094 042 14 N4001 en deux lots.

– Déclasse les parcelles constituant le lot 2a tel que délimité par le plan de division annexé à la présente délibération.

– Autorise la société Eiffage Aménagement domiciliée 11, Place de l'Europe – BP 46 – 78141 Vélizy Villacoublay Cedex, à déposer sur les lots 1 et 2a une demande de permis de construire pour la réalisation d' une opération conforme à l' avenant 2 du traité de concession.

– Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à engager toute démarche et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

M. Jean-Jacques GRESSIER: Nous pouvons demander à Monsieur le Président de nous rejoindre.

\* \*  
\*

### 12 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

M. LE MAIRE présente la délibération et de procéder non pas au scrutin secret à main levée.

M. Jean-François CLAIR : On aimerait intervenir.

M. LE MAIRE : Oui, bien sûr. Je propose de passer cette liste à main levée. Je soumettrai cette proposition au vote, et après je proposerai des noms. Vous voulez peut-être intervenir avant ? Allez-y.

M. Jean-François CLAIR : Merci Monsieur le Maire. Effectivement, je souhaite intervenir pour faire déjà une remarque. Effectivement, cette liste a été constituée sans consulter la minorité. Nous aurions aimé participer à l'établissement de cette liste. C'est un constat. Je ne sais pas si c'est légal ou non. Notre souhait était de participer. Le second point c'est sur la forme. Dans ce document apparaît le terme « Mademoiselle ». Je rappelle qu'une circulaire du premier ministre, François Fillon, datant du 21 février 2012 préconise de retirer le terme « Mademoiselle » pour utiliser le terme « Madame » qui est l'équivalent de « Monsieur ». C'est une remarque sur la forme.

M. LE MAIRE : Jean-François a raison. Je suis désolé. Ce n'est pas un détail, c'est une circulaire.

M. Jean-François CLAIR : Ce n'est pas une attaque, c'est un constat. C'est une remarque sur la forme. Je ferai maintenant une remarque sur le fond si vous me le permettez. Sur le fond, j'ai simplement commencé par compter, parmi les titulaires, le nombre d'hommes et le nombre de femmes. Je ne sais pas si vous avez fait la même opération que moi. Vous avez dix hommes pour six femmes. Je rappelle que les différents partis politiques, associations, etc. se battent pour la parité, pour l'égalité homme et femme. J'ai été extrêmement surpris que nous ne trouvions pas quelque chose d'équivalent d'autant plus que, comme l'a rappelé tout à l'heure Monsieur le Maire, la liste provient de la Mairie. Je pense que nous devons pouvoir équilibrer cette liste. Je rappelle simplement que le combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas d'aujourd'hui. C'est quelque chose qui date du 19e siècle. Vous avez des personnes – cela ne vous dit

peut-être pas grand-chose — comme Clotilde DISSARD qui sont des féministes qui défendaient l'égalité homme/femme dans différentes rubriques, et notamment au niveau politique. Cette personne était sociologue et a fondé la première revue féministe. Si vous aimez les livres anciens, je vous conseille de vous abonner à la bibliothèque BNF où vous avez tout un tas de livres extrêmement intéressants. Je propose, étant donné que nous n'avons pas l'égalité...

M. Rémi DECOUT : Vous n'avez pas cité Olympe de Gouge, la grande féministe révolutionnaire.

M. Jean-François CLAIR : Je ne peux pas tout citer.

M. Rémi DECOUT : Si vous évoquez l'histoire, il faut au moins remonter à la révolution. C'est notre matrice fondatrice à tous.

M. Jean-François CLAIR : Je ne vais pas tous vous les citer.

*45'58 : Intervention sans micro.*

M. Jean-François CLAIR : J'ai regardé, mais je ne vais pas toutes vous les citer parce que... Je ne la connais pas personnellement comme avez..., mais effectivement j'ai lu quelques ouvrages. Pas tous, car il y a beaucoup d'ouvrages. Je propose simplement comme j'ai été surpris et que je ne souhaite pas mettre en difficulté les dames de la majorité de reporter, si possible, cette délibération et d'essayer d'équilibrer les titulaires hommes et femmes.

*46'33 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Je crois que nous sommes déjà dans les délais limites. D'abord merci pour toutes ces remarques. J'en prends acte. Je propose de voter pour cette liste.

M. Olivier AUBRY : Nous avons également découvert cette liste en commission. On la redécouvre aujourd'hui en Conseil municipal, mais une fois de plus on aurait aimé, dans un souci de transparence, d'équité et de représentativité, proposé des noms au prorata du nombre d'élus au Conseil municipal. Cette observation a d'ailleurs été faite pour d'autres organismes (HLM, office de tourisme, etc.).

M. LE MAIRE : Dont acte. J'entends chaque fois cette même remarque. On ne repassera pas sur le passé, on ne remontera pas à la révolution, mais sur des mandats précédents, je crois qu'il n'y a pas eu...

*47'31 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Justement, j'aime bien le rappeler. Je voulais simplement, avant de vous proposer un vote à main levée, puisque vous faites de petites remarques sur la parité et sur la participation, vous rappeler que des élections européennes viennent de se passer à Joinville le Pont et remercier très sincèrement les quelques assesseurs de l'opposition qui ont daigné participer à cette manifestation électorale. Franchement, je suis gêné pour Jean-François et ceux qui étaient là, ceux qui n'étaient pas là ont brillé par leur absence. On ne se présente pas qu'aux élections municipales en revendiquant des tas de commissions et de sous-commissions sans participer pleinement à la démocratie. Franchement, vous avez été très absents et je souhaite vraiment que mes propos soient inscrits. C'est vraiment lamentable. Il y aura d'autres échéances, et il n'est pas normal que vous ne représentiez pas au moins les électeurs qui vous ont suivis. C'est pour cela que j'adresse mes remerciements à tous ceux qui sont venus. Cela met un blanc.

*48'30 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Non, je ne polémique pas, mais c'est un tout. On ne peut pas réclamer des choses et ne pas participer. C'est tout.

*48'40 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Je vous propose donc... Madame COLIN?

Mme Chantal COLIN : On n'a pas demandé, comme cela se fait habituellement à toutes les élections.

M. LE MAIRE : Autant vous vous manifestez pour faire partie de commissions X ou Y en disant « on ne nous a pas prévenus »... Dont acte. On prendra acte aux prochaines élections.

M. Olivier AUBRY : N'engagez pas de polémiques et ne confondez pas tout. Nous sommes tout à fait prêts à participer évidemment au nom des valeurs démocratiques, mais aussi pendant tout le mandat local.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie Monsieur AUBRY. Pour en revenir à notre délibération numéro 12, je propose de voter cette liste à main levée. Est-ce que vous êtes pour un vote à main levée ? La majorité.

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014**

Bien évidemment, je ferai part au Préfet qu'il essaie de respecter une parité dans le choix des membres, mais c'est assez compliqué. Qui est pour cette liste de personnes ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

12	<b>DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS</b>	
LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées et en avoir délibéré, par :		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Chantal DURAND, M. Rémi DECOUT, Mme Jeannine CHERY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Virginie TOLLARD, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER ; Mme Jennie PETIT, M. Jean-Marie PLATET, Mme Liliane REUSCHLEIN, M. Boutaïeb KADDANI, M. Alain BARUGEL, M. Michel DESTOUCHES, Mme Corinne FIORENTINO, Mme Catherine MEUNIER, M. Gilles COLRAT, M. Maxime OUANOUNOU, Mme Isabelle CONA, M. Stephan SILVESTRE, Mme Hélène DECOTIGNIE, Mme Amèle SELLAM, Mme Christelle FORTIN, Mme Caroline RUIZ ; Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, liste « Unis pour Joinville-le-Pont »)
contre	-	-
abstention	6	M. Jean-François CLAIR, M. Michel LAVAL, Mme Louise MARIE-MABIT, (liste « Unis pour Joinville-le-Pont ») ; Mme Chantal COLIN, M. Bernard DUVERT, M. Olivier AUBRY, (liste « Vivre Joinville Ensemble ») ;
<p>– Propose pour faire partie de la Commission Communale des Impôts Directs :</p> <p><u>TITULAIRES DOMICILIES DANS LA COMMUNE</u>            Madame Alexandra DUVAUCHELLE – 3 Villa Hélène            Madame Marie-Lucie LOMBES – 49 avenue Guy Moquet            Monsieur Daniel TUDEAU – 5 rue Hippolyte Pinson Bat B Appt 67            Madame Carole EL GORRI – 3 rue Robard            Monsieur Mouheb KAMEL – 1 allée Louis Juvet            Monsieur Jacques MONTEIL – 6 rue Vautier            Monsieur Jean-Michel LAMBERT – 13 rue Jean Mermoz            Madame Marie-Josée RENAC – 5 avenue du Président Wilson            Monsieur Jack HERET – 33 avenue Pauline            Monsieur Jean-Jacques GOUELLE – 13 Villa de l'Etoile            Monsieur Maurice LAMANDA – 4 bis avenue du Président Willson            Madame Martine GUICHOT – 14 avenue de Joinville            Madame Isabelle CONA – 13 rue Jean Mermoz            Monsieur Richard HERMELIN – 13 avenue des Platanes            Monsieur Marc GIRARD – 23 quai de la Marne            Monsieur Christophe LE GAL – 1 place Mozart</p> <p><u>SUPPLEANTS DOMICILIES DANS LA COMMUNE</u>            Monsieur Roger CHERY – 3 avenue Oudinot            Madame Murielle DUBUS – 5 rue des Réservoirs            Monsieur Patrick MESTRE – 47 bis avenue Oudinot            Monsieur Claude BEAUTHEAC – 3 rue Marcel Carné            Madame Corinne PASTRE – 1 rue Emile MOUTIER            Monsieur François PAILLE – 21 avenue de la Marne            Monsieur Cyril POLLEDRI – 21 avenue Galliéni            Monsieur Pierre BROCARD – 11 rue Canrobert            Madame Roselyne POIROT – 8 place de Verdun            Monsieur Robert RAYMONDEAU – 14 avenue Jamin            Madame Marie RIGAUD – 17 rue Hugédé            Madame Pierrette DARRAS – 5 rue Halifax            Madame Simone GENDT – Esc B 10 rue Jean Mermoz            Madame Denise GOURMANDIE – 3 avenue du Président Wilson            Monsieur Benoît COTTET – 7 rue de l'Eglise</p>		

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

Madame Christelle FORTIN – 22 rue Henri Barbusse

### TITULAIRES DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE

Madame Micheline CAPDEVIELLE – « Les Robins » Saint-Mard-en-Othe – 10160 – AIX EN OTHE

Monsieur Jean BACKES – 5 rue Albert Thomas – 77480 - ST SAUVEUR LES BRAY

### SUPPLEANTS DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE

Madame Jocelyne BIZEUL – Albatros – 11 avenue du Gal de Gaulle – 44210 – PORNIC

Monsieur Jacques BARILLET – Parc des Oliviers – Immeuble Eridan – 111 bld de la Plage – 83230 – BORMES LES MIMOSAS

\* \*  
\*

### **13 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

M. LE MAIRE présente la délibération.

M. Michel LAVAL : Je n'ai aucune objection sur les votes à main levée. J'espère d'ailleurs qu'au cours de ce mandat... C'est lorsqu'il y a des situations personnelles qu'il est justifié de voter autrement qu'à main levée. Par contre, serait-il possible de découpler les articles 1 et 2 et de faire deux votes à main levée ? Autant il n'y a rien à redire pour l'article 1. Les règles relatives à la représentation de l'opposition sont formellement respectées avec un siège concédé à chacun des deux groupes de minorité, autant en ce qui concerne l'article 2 s'il s'agit réellement d'une commission de supervision des services publics locaux, sans dire du mal des deux représentants éminents, je pense qu'il y a un certain nombre d'associations qui sont plus usagères des services publics locaux que celles-ci. De mon point de vue, il est dommage qu'il n'y ait pas plus de représentants des associations Joinvillaises. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais vraiment que l'on dissocie les deux articles.

M. LE MAIRE : A priori, on ne peut pas distinguer les votes.

*53'04 : intervention sans micro.*

Monsieur Michel LAVAL : Il y a un article qui dit explicitement qu'il n'y a qu'un seul vote ?

M. LE MAIRE : Écoutez, nous consultons Internet. On ne va pas consulter les jurisprudences, sinon nous y passerons la soirée. Dans le doute, nous allons passer article par article.

M. Michel LAVAL : Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

*54'36 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Monsieur Duvert, vous ne voulez pas passer article par article.

M. Bernard DUVERT : Comment s'appelle l'association que représente Monsieur TUDEAU ?

*54'49 : intervention sans micro.*

M. LE MAIRE : Je vous propose de passer ce vote à main levée. Qui est pour le vote à main levée ? L'unanimité.

13

### **DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

LE CONSEIL, après avoir décidé à l'unanimité de voter à mains levées ;

– Désigne, à l'unanimité, les représentants du Conseil Municipal à la CCSPL :

Jean-Jacques GRESSIER

Chantal DURAND

Boutaieb KADDANI

Jean-Marie PLATET

## CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014

Stephan SILVESTRE  
Jean-François CLAIR  
Chantal COLIN

– Décide de nommer par 32 voix pour et 1 abstention (M. Michel LAVAL, liste « Unis pour Joinville-le-Pont »), les représentants d'Associations Locales suivants :

- M. BESSON domicilié 4 avenue Courtin - 94340 - JOINVILLE-LE-PONT représentant l'ASEP dont le siège est 11 avenue de Diane – 94340 – JOINVILLE-LE-PONT

- M TUDEAU domicilié 5 rue H. Pinson - 94340 - JOINVILLE-LE-PONT représentant l'association « La mémoire au présent » dont le siège est 5 rue H. Pinson - 94340 - JOINVILLE-LE-PONT

\* \*  
\*

### 14 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE présente la délibération.

14	LE TABLEAU DES EFFECTIFS			
LE CONSEIL. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs comme suit :				
<i>EMPLOIS</i>		<i>MODIFICATIONS</i>		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Chef de service de police municipale de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		0
Directeur de police municipale	0		1	1

\* \*  
\*

M. LE MAIRE : Je clos la séance. Je vous donne rendez-vous le 24 juin à 20 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10 ;

**Le Secrétaire de Séance**

**Liliane REUSCHLEIN**

**Le Maire de Joinville-le-Pont**

**Olivier DOSNE**

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 MAI 2014**

Signature des membres présents à la séance, en application de l'article L 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales		
M. GRESSIER	Mme REUSCHLEIN	Mme SELLAM
Mme DURAND	M. KADDANI	Mme FORTIN
M. DECOUT	M. BARUGEL	Mme RUIZ
Mme CHERY	M. DESTOUCHES Empêché de signer, car absent lors de la séance	Mme ASTEGIANI-MERRAIN
M. OUDJEBOUR	Mme FIORENTINO	M. CLAIR
Mme TOLLARD	Mme MEUNIER	M. LAVAL
M. SELLAM	M. COLRAT	Mme MARIE-MABIT Empêchée de signer, car absente lors de la séance
Mme ALLAIN	M. OUANOUNOU	M. COLIN
M. MARCHADIER	Mme CONA	M. DUVERT
Mme PETIT	M. SILVESTRE	M. AUBRY
M. PLATET	Mme DECOTIGNIE	